



L'ASSOCIATION  
TRANS MUSICALES

## Déclaration de politique générale développement durable et solidaire

Presque six années ont passé depuis l'écriture de la première déclaration de politique générale développement durable et solidaire. Elle posait la chronologie de notre engagement, détaillait les différentes accroches de la réflexion et expliquait le choix de la norme ISO 20121 comme outil méthodologique de la conduite du projet. Cette première déclaration établissait aussi et simplement notre volonté de respect de la norme.

Cette seconde déclaration ajuste nos priorités sur la dimension développement durable et solidaire de notre projet. A cet effet, elle prolonge la fonction du dossier Agenda 21, initié en 2005, sans toutefois en reprendre le caractère exhaustif.

Cette déclaration se comprend toujours sur les piliers identifiés lors de notre travail sur la norme ISO, en 2011 :

- le pilier économique,
- le pilier environnemental,
- le pilier social, formalisant notre attention sur les parties prenantes internes,
- le pilier sociétal, formalisant notre attention sur les parties prenantes externes.

Par ailleurs nous y ajoutons la dimension transversale de gouvernance.

En conséquence, sur ces cinq dimensions, voici les orientations stratégiques.

### ***Pilier économique***

Sur cet axe de réalisation de notre enjeu de pérennisation de la structure par stabilisation du schéma économique, la finalité est l'atteinte d'un schéma éco en trois tiers : recettes propres d'exploitation, recettes propres annexes et subventions.

### ***Pilier environnemental***

Pas moins de quarante actions sont actuellement conduites sur cet axe.

Sur le tri sélectif et la gestion des déchets, il conviendrait maintenant d'améliorer nos performances sur l'ensemble des sites investis + des temps d'exploitation et ainsi de tendre à l'exemplarité.

### ***Pilier sociétal***

Avec la conviction que notre projet développe, depuis l'origine, les mêmes attentions que les droits culturels quant au respect des personnes dans leur dignité, la finalité sur le pilier sociétal est l'extension de la grille de lecture « droits culturels », selon la déclaration de Fribourg, à l'ensemble des composantes de cet axe et à toutes les personnes impliquées.

### ***Pilier social***

Dans le prolongement de l'axe sociétal qui, dans notre interprétation, est inclus dans le pilier social DDS, il conviendra d'utiliser la trame méthodologique des droits culturels sur l'axe social, s'adressant aux parties prenantes en interne.

La finalité de ce travail est d'achever la formalisation des politiques ATM sur le domaine du social et des ressources humaines, en conformité avec la CCNEAC, convention collective dont nous relevons, dans le respect de l'équité de traitement des personnes et selon la logique Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

### ***Gouvernance***

La poursuite du chantier « gouvernance », initié en avril 2017, s'impose comme priorité. Après un travail de formalisation du fonctionnement des instances associatives, la deuxième partie du chantier concerne l'équipe, salariée + bénévole.

Sur cette dimension, la finalité est la maîtrise du système de management responsable comme dynamique de mise en synergie collective.

*Bioko Maa'*

